



Vente d'une moto cross occasion a un particulier

Par sophie24

Bonjour,

mon fils a vendu sa moto de cross il y a deux mois enviro, à un particulier.

Cette personne, est venue essayer la moto qui marchait très bien et puis l'a acheté.

Aujourd'hui elle fait un bruit bizarre. mon fils a été voir.

Mais ne ce pas ce que c'est, mais en tout cas elle ne faisait pas cela quand il l'a vendu.

Les parents de ce garçon, majeur, veulent que mon fils face faire les réparations, ou bien reprenne la moto ou rembourse cette personne.

La mère, parle d'appeler son avocat, les gendarmes, de venir chez nous se servir de mettre un coup sur la voiture de mon fils.

Voyant que ces personnes sont vraiment mauvaises, nous leur avons proposer de faire voir la moto au frere de mon mari pour pas qu'ils ne paye de main d'oeuvre.

Que pensez vous de cette situation.

Que devons nous et pouvons nous faire.

Merci de votre réponse

Cordialement

MS

Par jury34

Bonjour,

Tout d'abord, gardez une trace des menaces si possibles (messages oraux ou textos). Cela pourrait servir s'ils passent à l'actent en mettant leurs menaces à exécution. Vous auriez déjà un "socle" pour établir leur culpabilité.

S'agissant précisément de la moto, il faut qu'il démontre que la moto était affectée d'un vice caché au moment de la vente. Ce qui leur ouvrirait effectivement la possibilité d'intenter une action judiciaire contre vous.

Attendez de voir ce qu'ils font. Peut être qu'un terrain d'entente peut être trouvé si le frère de votre mari est mécanicien.

Très cordialement